

COMPTE-RENDU N° 3/18
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018 à 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIÈRE, VACELET, GINDRE, MIGER, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, LANOY (Proc.), CHEVALIER, DRUET

Excusés : FRATER (Proc. à LANOY), PAILLARD, PINGON

Secrétaire séance : GIET Sylvie

Prochain conseil municipal : Lundi 23 avril 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- **Rapport d'activités 2017 du Grand Dole** : le Maire fait un compte rendu succinct de ce document. Il est à la disposition des conseillers en mairie.
- **Commission affaires générales du 8 mars 2018 représentée par Mme BUSSIÈRE** : il a été évoqué un manque de terrains pour accueillir des entreprises sur le territoire. Un fonds de concours est accordé aux communes pour divers travaux. Mme BUSSIÈRE précise que ce fonds pourrait aider la commune dans son projet de plateforme multisports.
- **Réunion d'information sur le prélèvement à la source représentée par Mme VACELET** : c'est une réforme qui s'étale sur trois ans. Les employeurs recevront chaque mois un taux par agent transmis par la DGFIP. Le prélèvement figurera sur le bulletin de salaire. Une déclaration mensuelle sera réalisée pour chacun des agents. Le versement du prélèvement à la source s'effectuera mensuellement ou trimestriellement, selon le choix, à la DGFIP

Conseil Communautaire du 15 mars 2018 :

- Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes (CRC) : Le Maire est intervenu sur les problèmes de fiscalité et sur les recommandations faites par la CRC
 - Extension du périmètre de l'intérêt communautaire : le Maire a voté contre notamment pour s'opposer à la prise de compétences de l'école de musique (coût 1.5 millions), et scènes du Jura (350 000 €) et à la reprise de certains terrains de sport par la CAGD.
 - Budget primitif 2018 : le Maire a voté contre compte tenu des questions précédentes.
 - Fixation des taux de fiscalité locale pour 2018 : Le Maire a voté contre compte tenu de l'augmentation de 1.46 points de la taxe foncière (+ 186 % depuis 2014), de 3 points sur la taxe d'habitation (+ 50 % depuis 2014).
 - Subventions aux associations et aux collectivités pour 2018
 - Modification du taux de versement transport
 - Mise en place d'un fonds de concours pour les communes du Grand Dole
 - Tarifs du conservatoire 2018-2019
 - Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2018
 - Mise à disposition partielle d'un agent du Grand Dole auprès d'Initiative Dole Territoires, de l'ARAPT
 - Modification du tableau des effectifs
 - Service de remplacement de personnel du Grand Dole
 - Transfert des personnels du conservatoire auprès du Grand Dole
 - Création d'un comité technique commun entre le Grand Dole et la ville de Dole
 - Acquisition et mise à disposition d'un logiciel de gestion des cimetières
 - Modification des statuts du Pôle Métropolitain
 - Démission et remplacement de M. ROBE, délégué communautaire. M. STEFANUTTI le remplacera
 - Augmentation de capital de la Société Publique Locale « Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-comté
 - Plan de contrôle des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat pour 2018
 - Programme d'actions territorial 2018 pour les aides à la pierre
 - Acquisition des parcelles situées dans la future extension de la zone industrielle de Rochefort Sur Nenon
 - Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site Patrimonial remarquable de Dole – mise en place de la commission locale du Site patrimonial remarquable.
 - Travaux de réhabilitation de la restauration scolaire de l'école Wilson – Plan de financement
 - Projet d'interprétation du réseau espaces naturels sensibles des monts dolois – demande de financement au conseil départemental du Jura pour 2018
 - Adhésion et représentation au syndicat de l'Ausson
 - Révision du plan de financement et demande de subvention dans le cadre du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée
 - Réhabilitation du ruisseau de Falletans dans la traversée du village-demande de financement
- **Bowling** : Avant d'aborder ce sujet, le Maire a quitté la salle, étant actionnaire à la SCI, propriétaire du bâtiment. Le Conseil municipal, propose d'adresser un courrier à M. le Sous-Préfet pour lui soumettre notre inquiétude vis-à-vis de la situation du bowling. Cet établissement devrait être normalement fermé suite à l'arrêt de fermeture du 9 novembre 2017 pour non-respect des prescriptions énoncées par la commission de sécurité de l'arrondissement de Dole.

II] DOSSIER MODIFICATIF DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE EISENHOWER :

Lors du dernier conseil, le maire avait informé les conseillers municipaux qu'il serait nécessaire de décaler de 40cm la tranchée sur la route départementale du fait de la ligne haute tension et la conduite gaz qui étaient proches des réseaux sensibles de la zone de travaux. Le SIDEC a donc réexaminé ce dossier et propose la création d'une douzaine de puits perdus. Le montant de la facture diminuerait. De plus, la nature des bordures en direction de chez FIAT pourrait être modifiée et la réalisation d'une structure définitive pourrait être réalisée de la sortie du Parc jusqu'au carrefour du bowling. Une réunion avec le SIDEC et les différents financeurs aura lieu ce jeudi 29 mars à 14h00 en mairie pour leur présenter ces nouvelles modifications. De ce fait, les travaux seraient décalés.

III] VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :

Le conseil municipal maintient les mêmes taux d'imposition qu'en 2017. Ces taxes n'ont pas évolué depuis 2008:

- Taxe habitation 7.34% ; Taxe foncière sur le bâti 12.09% ; Taxe foncière sur le non bâti 25.95% avec un produit attendu de 147 591 €. Délibération votée à l'unanimité. La taxe foncière sur le bâti reste identique. Le Conseil municipal ne baisse pas ce taux de 1.46 points comme demandé par la communauté d'agglomération du Grand Dole compte-tenu du fait que depuis 10 ans les taux sont restés inchangés à Brevans.

VI BUDGET COMMUNAL :

- Vote du Compte de Gestion 2017 : Le compte de gestion fait apparaître un excédent de fonctionnement de 139 995.18 €, et un excédent d'investissement de 7 005.86 € soit un résultat de clôture de 147 001.04 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du Compte Administratif 2017 :
Section de fonctionnement : Dépenses : 305 349.71 € ; Recettes : 354 378.90 € Soit un excédent de 49 029.19 €
Section d'investissement : Dépenses : 56 047.48 € ; Recettes : 121 102.59 € Soit un excédent de 65 055.11 €
Le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle au moment du vote.
Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération approuvée à l'unanimité.
- Affectation du résultat 2017 : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de 139 995.18 € et l'excédent d'investissement pour un montant de 7 005.86 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du budget primitif 2018 : Le budget de la commune 2018 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit:
Section de fonctionnement : 477 662.18 € ; Section d'investissement : 322 669.86 €
Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VII BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Vote du Compte de Gestion 2017 : Le compte de gestion fait apparaître un excédent d'exploitation de 14 195.75 € et un déficit d'investissement de 7 225.05 € soit un résultat de clôture de 6 970.70 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du Compte Administratif 2017 :
Section d'exploitation : Dépenses : 46 590.31 € ; Recettes : 56 860.68 soit un excédent de 10 270.37 €
Section d'investissement : Dépenses : 21 428.56 € ; Recettes : 17 124.29 € soit un excédent de 4 304.27 €
Le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle au moment du vote.
Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération approuvée à l'unanimité.
- Affectation du résultat 2017 : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation soit la somme de 14 195.75 € et le déficit d'investissement pour un montant de 7 225.05 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du budget primitif 2018 : Le budget assainissement 2018 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
Section d'exploitation : 68 423.75 € ; Section d'investissement : 36 695.05 €. Délibération votée à l'unanimité.

VIII ADHESION AUX SERVICES INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU SIDEC / AVENANT :

Le SIDEC propose un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition du service informatique. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions antérieures et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services informatiques. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. L'adhésion pour 2018 s'élève à 3 132 € contre 3 068 € en 2017. Délibération votée à l'unanimité.

IX LOGICIEL DE GESTION ADMINISTRATIVE DES CIMETIERES :

La communauté d'agglomération du Grand Dole propose d'acquiescer un logiciel de gestion administrative des cimetières afin d'en faire bénéficier les communes. Le SIDEC propose également à ses communes adhérentes de les accompagner dans la gestion du cimetière dont les communes bénéficiant du service mutualisé, comme Brevans, sont équipées du logiciel cimetière. Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise le Maire à signer la proposition du SIDEC qui est intégrée dans le logiciel actuel du SIDEC.

X RENOUELEMENT CONTRAT AGENT ENTRETIEN :

Le Maire informe que le contrat de Mme MASE, agent entretien, s'est terminé au 1^{er} octobre 2017 et qu'il est nécessaire de le reconduire. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide la reconduction de son contrat pour trois ans renouvelable chaque année soit jusqu'au 30/09/2018.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Proposition d'adhésion par le CAUE du Jura (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura) : le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.
- Suppression des pharmacies : le Maire informe les élus du courrier de la Fédération des Pharmaciens d'officine qui alerte les communes sur la suppression de 10 435 pharmacies en France sur 22 000 existantes, ce qui risque de voir des territoires mal desservis. Cette fédération lance une campagne de sensibilisation intitulée « En France, 1 pharmacie sur 2 va mourir ! ».
- Renouvellement ligne de trésorerie : une ligne de trésorerie avait été contractée auprès du Crédit mutuel pour une durée d'un an pour palier à des éventuels problèmes de trésorerie durant les travaux d'aménagement de l'Avenue Eisenhower. Ces travaux qui étaient prévus sur 2017-2018 vont seulement commencer dans le 1^{er} semestre 2018. Il est donc nécessaire de renouveler cette ligne de trésorerie et donc de la proroger pour un an soit jusqu'au 31 mars 2019. Délibération votée à l'unanimité.
- Mis en danger de l'ONF : le maire fait part d'un courrier adressé aux communes concernant les missions qui sont confiées aux personnes de la forêt publique dont le travail est menacé. Après avoir manifesté, et après les nouvelles attaques perpétrées par la Direction, le personnel se voit contraint d'intervenir bien plus énergiquement. Les forêts publiques seront fermées au public pendant le mois d'avril 2018.
- Qualité de l'air : la mise en place de la démarche se rapportant à l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur concerne à compter de 2018 les crèches, halte-garderie, écoles maternelles et élémentaires. Les accueils de loisirs et établissements du second degré seront soumis à cette obligation en 2020, tous les autres ERP à partir de 2023. La Commune étant concernée par les écoles en 2018, nous interviendrons pour que cette nouvelle norme soit appliquée.

Questions posées par les conseillers municipaux

- M. SEIGNEZ rappelle qu'à partir de mai 2018, les contrôles techniques seront plus rigoureux. Il demande si les véhicules de la commune sont passés au contrôle avant cette échéance. Ils viennent d'être réalisés.
- Mme BUSSIÈRE a lu dans la presse qu'il y aura obligation d'être en possession d'un permis tronçonneuse. Le maire informe que pour l'instant il est recommandé aux professionnels de suivre une formation pour apprendre à se servir d'une tronçonneuse mais qu'à terme ce permis pourrait être obligatoire aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers affouagistes.
- M. LANOY précise son inquiétude suite à la réunion sur le PLUi. Si un particulier veut construire un abri de jardin, une piscine, ou autre, il faut que les terrains soient constructibles. Il craint que ces terrains rentrent dans le quota de surface à bâtir attribué à la commune. Le Maire confirme que pour l'instant il y a une divergence avec le cabinet d'étude.
- Des courriers vont être adressés à des brevannais pour tailler les haies ou arbustes gênant sur la voie publique.

Une minute de silence a été respectée en hommage au lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME et aux autres victimes.

Séance levée vers 23h00

Le Maire, G. FUMEY